

Conseils citoyens de quartiers

1 mars 2022

Pour favoriser votre implication citoyenne, la palette des instances de démocratie participative de la ville s'enrichit de 2 nouveaux Conseils Citoyens de Quartiers (CCQ).



Les instances de démocratie participative, les élus de la majorité et de la minorité ont été sollicités pour réactiver les conseils de quartiers et désigner des représentants pour participer à un groupe de réflexion sur ce sujet.

Ce groupe de réflexion a été installé le 20 juin 2018. À l'issue de plusieurs réunions et de visites de plusieurs villes disposant de conseils de quartiers, le groupe a décidé de créer 2 nouveaux conseils citoyens de quartiers et a travaillé à en fixer la composition et le modèle de fonctionnement.

Découpage des quartiers de la Ville

À la suite de cette phase de recherches, d'échanges et de travaux de rédaction, le conseil municipal d'avril 2019 a adopté une charte du dialogue citoyen et approuvé la création de 2 conseils citoyens de quartiers ainsi que leur cadre de constitution et de fonctionnement.

Quelles missions ?

- Donner un avis, faire des propositions, élaborer des projets relatifs à la vie quotidienne des quartiers.
- Solliciter les élus et répondre à leurs consultations.
- Encourager l'expression des habitants des quartiers, développer les liens sociaux et le partenariat.
- Faciliter la communication, favoriser la mobilisation et transmettre les informations.

Composition

106 candidatures ont été enregistrées pour siéger dans les conseils.

40 membres ont été désignés dans chaque quartier par tirage au sort.

Il a 33 femmes pour 47 hommes ; la benjamine a 20 ans ; le doyen 85 et la moyenne d'âge est de 62 ans. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées et, bien entendu, tous les secteurs de notre commune.

Quelle durée ?

Les membres des Conseils Citoyens de Quartiers disposeront d'un mandat de 2 années, renouvelable une fois.

Les projets

Un travail sera engagé dans chaque conseil de quartier sur les deux thématiques validées par les élus : la rénovation de la Place des Amandiers pour l'Est et de la Place des Libertés pour l'Ouest. Les résultats des travaux seront présentés lors d'un conseil municipal au plus tard en mai 2020.

Les Conseils citoyens seront ensuite amenés à travailler en groupes-projets sur différentes thématiques qu'ils auront déterminées ou sur des sujets que les élus proposeront. Les futurs projets devront être présentés devant le conseil municipal de Saint-Sébastien-sur-Loire et être validés par lui quant à leur opportunité et faisabilité. Les élus du conseil devront expliciter leur décision.

C'est une garantie de transparence et de prise de responsabilité mutuelle entre les conseils de quartiers citoyens et les élus du conseil municipal.

Quels sujets, quels projets ?

Les sujets qui concernent le quartier et ses habitants dans leur vie quotidienne.

Solidarité, intergénération, cadre de vie, patrimoine, animation du quartier, autant de sujets, en lien direct avec les besoins identifiés par les habitants et les acteurs de la vie locale, qui pourront être mis en débats ou faire l'objet de projets.

Quel fonctionnement ?

Un comité de coordination

Ce comité animera les séances plénières. Il est composé du Maire-adjoint en charge de la Démocratie Participative, d'un élu de la majorité et de la minorité, de trois membres des Conseils Citoyens de Quartiers.

Groupes projets

L'action des deux Conseils Citoyens de Quartiers pourra se concrétiser par la mise en place de « groupes projets » afin de travailler sur des sujets particuliers.

En fonction des thématiques abordées, il pourra être fait appel à des personnes extérieures aux deux Conseils Citoyens de Quartiers.

Quelle régularité ?

Les Conseils Citoyens de Quartiers se réuniront 2 fois par an en séance plénière.

Le comité de coordination animera les séances plénières.

Chaque Conseil Citoyen de Quartier se réunira autant de fois qu'il le souhaite.

La régularité est à définir au sein de chaque groupe de travail.

Quel accompagnement ?

Les agents du service Démocratie participative assisteront l'animation des Conseils Citoyens de Quartier.

Les séances ordinaires

Les séances ordinaires se tiendront sans élus, sauf demande expresse des Conseils Citoyens de Quartiers.

Une charte du dialogue citoyen

La ville de Saint-Sébastien-sur-Loire s'est dotée d'une nouvelle charte du dialogue citoyen. Elle permet de réaffirmer sa volonté de dialogue et conforte l'expression citoyenne sur les différentes étapes des politiques publiques et projets municipaux. Elle permet aussi d'entreprendre des actions en faveur de la vie quotidienne des Sébastienais.

- [CCQ charte de fonctionnement | pdf | 1.94 Mo](#)

Contact

Dialogue citoyen et démocratie participative

6 rue du Général de Gaulle

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 06

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et 14h à 17h30

Documents à télécharger

- [CCQ principes fondateurs
pdf | 1.93 Mo](#)



- [Contact](#)
- [Documents](#)